**école d’inspiration Montessori**

****

**Règlement intérieur**

**Année scolaire 2022/2023**

L'école “Graines d'Ormeaux” est une école maternelle, primaire et un collège, laïque et privé hors contrat. Elle est ouverte à tous, sans distinction.

L’école est gérée par une association loi 1901 également nommée “Graines d'Ormeaux”.

**Les valeurs fondatrices de la pédagogie Montessori à l’école “Graines d’Ormeaux” :**

**l’éducation comme une aide à la vie**

* Le potentiel de chaque enfant pourra se développer si on lui offre un environnement approprié dans lequel il aura la liberté de mouvement et le libre choix des activités, ce qui lui permettra de se développer par l’autonomie et la responsabilisation ;
* La pédagogie Montessori favorise le développement de l'être humain dans toutes ses dimensions.
* Elle tient compte des besoins des enfants à chaque stade de la croissance humaine ;
* Chaque enfant, au milieu des autres et avec les autres, poursuit son propre plan de développement grâce à ses activités, à son propre rythme, lui permettant de développer la confiance en soi ;
* Par l’observation l’enfant établit une connexion à la nature et développe son intérêt pour les enjeux environnementaux : l’éducation cosmique permet de comprendre l’interconnexion entre tous les éléments vivants et non vivants qui constituent l’ensemble de l’univers et développe ainsi le potentiel de l’enfant à contribuer à une relation harmonieuse avec la planète.

**Inscriptions**

L’inscription d’un enfant dans l’école engage l’acceptation du présent règlement intérieur et de la pédagogie qui y est mise en œuvre.

L’école accueille les enfants de 3 à 15 ans dans trois ambiances : une pour les 3/6 ans, une pour les 6/12 ans et une pour les 12/15 ans. Des exceptions d’âge pourront être faites en fonction du développement de l’enfant et du respect de ses périodes sensibles.

**Procédure d’inscription :**

* L’équipe rencontre l’enfant avec ses parents.
* Pour valider définitivement l’inscription de l’enfant, les parents remettent le dossier d’inscription complété et règlent les frais d’inscription (350€ par enfant pour une 1ère inscription puis 150€ par enfant pour les réinscriptions suivantes). A défaut, passé un délai de deux semaines, l’enfant ne sera pas considéré comme inscrit.
* Une fois le dossier d’inscription remis à l’école, sous une semaine maximum, l’équipe pédagogique informe les parents de sa décision d’accepter ou non l’inscription de l’enfant.
* La candidature d’un enfant ayant des besoins particuliers est étudiée en fonction de la capacité de l’équipe pédagogique à répondre à ses besoins spécifiques.
* Une période d’essai de 4 semaines permet aux parents et à l’équipe pédagogique de décider ou non de poursuivre la scolarité de l’enfant dans l’école dans l’intérêt de l’enfant mais aussi dans l’intérêt du groupe et de l’équipe pédagogique. Si l’inscription devait ne pas être confirmée à la suite, ou durant, cette période d’essai, seuls les frais de participation à la période d’essai de 420€ seraient appliqués (cf. document “période d’adaptation” du dossier d’inscription).
* Les frais d’inscription marquent l’engagement des familles et restent acquis par l’association Graines d’Ormeaux en cas de désistement avant la date de rentrée scolaire prévue pour l’enfant ou de départ en cours d’année quel qu'en soit la raison.
* Pour une réinscription, seul le dossier de réinscription sera demandé avec l’acquittement des frais de réinscription (150€ par enfant par an).

**Rupture de l’inscription :**

**la volonté de la famille**

* En cas de départ en cours d’année, un préavis de 3 mois est à adresser par lettre recommandée avec accusé de réception à la direction.
* Pour un départ non anticipé, 3 mois de frais de scolarité seront dus si la place de l’enfant n’est pas pourvue.
* Après une période de scolarisation dans notre établissement, si l’enfant devait rejoindre le système classique, l’équipe pédagogique devra en être informée au minimum trois mois à l’avance afin de préparer l’enfant au mieux.

**la volonté de l’établissement**

* En cas de départ en cours d’année, tout mois commencé est dû.

**Les horaires**

Les enfants sont accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **JOURNÉE TYPE** | | | |
| **3/6 ans** | | **6/15 ans** | |
| 8h30 - 9h | Arrivées progressives des enfants | | 8h30 - 9h |
| 9h - 11h45 | Temps scolaire | | 9h - 12h (6/12 ans)  8h15-12h (12/15 ans) |
| 11h45 - 13h30 | Repas et récréation | | 12h - 13h30 |
| 13h30 - 15h30 | Temps calme (sieste ou travail au calme) | |
| 13h30 - 16h30 | Temps scolaire | | 13h30 - 16h30 |
| 16h30 | Départ des enfants | | 16h30 |

La ponctualité est essentielle pour le respect de tous.

**Coût de la scolarité**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| |  | | --- | | Quotient familial | | Tarif mensuel sur 10 mois |
| |  | | --- | | QF< 800 | | |  | | --- | | 140 € | |
| 800<QF<1100 | |  | | --- | | 250 € | |
| 1100<QF<1300 | |  | | --- | | 350 € | |
| QF>1300 | |  | | --- | | 420 € | |

* En 1 fois : paiement en septembre.
* En 3 fois : paiement en septembre, décembre et mars.
* En 10 fois : p aiement mensuel de septembre à juin.

 Pour les fratries, des réductions sont proposées :

 -  10% de réduction des frais de scolarité pour un 2ème enfant scolarisé dans l’école

 -  20% pour les 3ème et 4ème enfant.

- Au-delà, nous consulter.

Il sera demandé dès la rentrée, ou avant le premier jour de l’enfant dans le cas d’une inscription en cours d’année, l'ensemble des chèques pour l'année. Ceux-ci seront remis en banque au début de chaque mois.

**L’accueil de l’enfant hors temps scolaire**

Si les familles en ont besoin, des temps d’accueil de l’enfant avant et après les horaires de l’école seront à organiser par les parents avec la validation de la direction.

**Absences, retards et départs exceptionnels**

Pour la cohérence de la vie de groupe, toute absence est à signaler au plus tard le matin, du jour d’absence, avant 9h.

Tous retards, absences ou départs exceptionnels doivent être mentionnés à un membre de l’équipe pédagogique par mail sur l’adresse direction@ecolemontessoriorne.com ou par téléphone (appel ou sms).

En tant qu'école et donc établissement d'instruction, nous sommes tenus à certaines obligations concernant l'assiduité scolaire. Cependant, nous pensons qu’un voyage en famille est très formateur ; ce type d’absence (ponctuelle) engage en revanche la famille à enrichir le groupe en organisant un lien avec l’école: visio-conférence, exposé au retour par l’enfant et/ou la famille...

**Absence d’un encadrant**

En cas d’absence justifiée de l'éducateur/ de l’éducatrice en charge d’une ambiance, nous ne pourrons accueillir que les enfants dont les deux parents travaillent le jour de l’absence. En cas, exceptionnel, où tous les éducateurs/trices seraient absents le même jour, l’école ne pourra pas assurer l’accueil des enfants.

**Santé et sécurité**

L’école étant un lieu de collectivité, chaque enfant doit être à jour de ses vaccinations. La responsabilité en incombe aux parents.

En cas de fièvre ou d’état inhabituel, les parents de l’enfant seront immédiatement prévenus.

Les enfants fiévreux ou malades dont l’état ou le risque de contagion est incompatible avec la vie en collectivité ne seront pas admis à l’école pour leur propre bien-être et celui des autres et ce pendant 48h après les derniers symptômes.

Nous rappelons également que l’équipe ne peut administrer aucun médicament selon la réglementation en vigueur (sauf Projet d’Accueil Individualisé).

En cas d’urgence, un enfant accidenté ou malade est pris en charge par les services de secours les plus proches. La famille est avertie immédiatement par l’école.

Seuls les parents et les personnes autorisées figurant sur la fiche de décharge pourront récupérer l’enfant.

Aucun adulte, en dehors des parents et des personnes autorisées, des membres de l’équipe pédagogique ou des intervenants n’est admis dans l’enceinte de l’établissement.

Comme dans tous les établissements publics, sont **interdits** à l’école :

* les objets dangereux (pointus, tranchants, inflammables etc.)
* les armes ou les jouets imitant les armes
* les bijoux de valeurs

Le comportement de l’enfant et de la famille ou accompagnant, au sein de l’établissement se doit d'être respectueux envers lui-même, les autres enfants, et les adultes.

Lors des sorties pédagogiques, l’enfant doit être en mesure de respecter les consignes de sécurité qui lui sont données. Dans le cas où un enfant aurait tendance à se mettre en danger ou à mettre en danger ses camarades, les parents seraient sollicités pour élaborer une solution avec l’école et l’enfant.

**Plan particulier de mise en sûreté**

Un plan particulier de mise en sûreté est un plan de sécurité civile mis en place dans les écoles françaises en cas d'alerte à une catastrophe comme un incendie, une inondation, un accident chimique ou un attentat. Pour prévenir ces risques, des exercices d’évacuation et de confinement auront lieu régulièrement.

**Les assurances**

Il est indispensable d’assurer son enfant. L’assurance est obligatoire pour couvrir les dommages éventuels causés par l’élève (responsabilité civile). Tout matériel détérioré ou cassé par l’élève devra être remplacé aux frais de la famille. Il est demandé également une assurance individuelle accident, au cas où l’enfant se blesserait seul (80% des cas) et elle est obligatoire pour toutes les sorties. Une attestation sera demandée à l’inscription.

**Les sorties scolaires**

Les parents sont informés de toute sortie organisée par l’enfant ou l’école. Les enfants pourront être accompagnés par un parent ou un membre de l’équipe pédagogique dans leur véhicule personnel sous réserve que ce dernier soit assuré à cet effet. Pour chaque sortie, nécessitant un véhicule, une autorisation devra être signée par les parents/le représentant légal.

**Le droit à l’image**

Dans le cadre des activités organisées par l’école et avec l’accord des parents, les enfants peuvent être filmés et/ou photographiés et leur image diffusée dans la presse, sur le site internet de l’école, sur des affiches… À tout moment, il sera possible aux parents de demander l’arrêt de l’utilisation des images de leur enfant. *(cf. fiche droit à l’image dans le dossier d’inscription)*

**La participation des parents**

L’école “Graines d’Ormeaux” souhaite pouvoir compter sur la participation active des parents.

Cette participation est incontournable pour limiter le coût financier et permettre de bonnes conditions de travail pour l’équipe pédagogique et les enfants.

Les parents pourraient s’engager par exemple pour :

• Encadrer des enfants à certains moments de la journée (pause méridienne, garderie)

• Accompagner des enfants lors de sorties diverses ;

• Proposer des ateliers ponctuels ou réguliers (jardinage, sport, musique, cuisine, travaux manuels...) ;

• Organiser des évènements rapportant une aide financière pour le fonctionnement de l’école ;

• Rechercher des dons/mécénats ;

• Participer à l’entretien intérieur et extérieur de l’école (ménage, jardin) ;

• Fabriquer du matériel pédagogique ;

• Apporter des compétences dans les domaines administratifs, financiers, juridiques, fiscaux.

**Désaccords et non-respect du règlement intérieur**

Pour garantir l’équilibre du groupe tout en assurant le développement harmonieux de l’enfant, en cas de désaccord entre les personnes fréquentant l’école (adultes ou enfants) ou de non-respect du règlement intérieur, des solutions seront recherchées en collaboration. Si ces solutions n’étaient pas satisfaisantes, l’équipe pédagogique et les responsables de l’école se réservent le droit de statuer à l’exclusion de l’enfant de la communauté de façon à préserver l’équilibre global de l’école.

**La Vie à l'École**

**Les repas**

Le repas du midi ainsi qu’une serviette (ou un bavoir) sont apportés chaque jour par les enfants. Le repas devra être transporté dans un contenant isotherme (lunch box). *(cf. les conseils et information dans les fiches de décharge repas et de liste de fourniture dans le dossier d’inscription)*

**La sieste**

Un temps de sieste est prévu pour les enfants qui en éprouvent le besoin. Prévoir un drap housse, un sac de couchage et un oreiller, marqués au nom de l’enfant. *(cf. fiche de liste de fourniture dans le dossier d’inscription)*

**Les Fêtes**

Chaque ambiance pourra décider d'organiser des événements en lien avec les temps forts de la vie de l’école et du rythme des saisons.

L’anniversaire de chaque enfant fait partie de ces temps forts : il sera fêté si possible le jour même ou bien à une autre date s'il survient en dehors des jours de classe. Merci de vous rapprocher de l'équipe éducative de chaque ambiance pour connaître la manière de fêter cet événement.

**Les Vêtements et Objets Personnels**

Il est **obligatoire** de marquer les vêtements et les accessoires de votre enfant. Les vêtements non marqués et non réclamés seront donnés à chaque période de vacances à des associations caritatives.

Nous vous demandons également qu’une tenue de pluie reste en permanence dans le vestiaire à savoir : des bottes en caoutchouc, une veste et pantalon imperméables (marqués au nom de votre enfant), le tout dans un sac (également à son nom). Ces tenues sont à rapporter à la maison et à laver à chaque période de vacances ou s’ils sont très sales.

A l’intérieur, les enfants devront se déchausser pour limiter le salissement. Les chaussons ou chaussures d’intérieur, tenant bien aux pieds et non bruyants de préférence, sont conseillés. Dans l’ambiance des 6/12 ans, l’enfant pourra aussi choisir de rester en chaussettes ou pieds nus.*(cf. fiche de liste de fourniture dans le dossier d’inscription)*

**Le Matériel**

Le matériel pédagogique des classes est précieux et en un seul exemplaire. Si vous découvrez dans les poches de votre enfant un objet que vous ne connaissez pas, il s’agit peut-être d’un élément de ce matériel.

Nous vous serions reconnaissant de le restituer.

**Nous tenons à insister sur le fait qu’il s’agit là de comportements courants et qu’il ne faut pas assimiler à du vol mais plutôt à de l’attachement pour le matériel… ce qui est plutôt positif ! Apprendre à s’en détacher fait aussi partie des apprentissages.**

**Suivi pédagogique des enfants**

L'évolution de vos enfants fait l'objet d'un suivi quotidien par les éducateurs/trices grâce à leurs observations régulières, aux présentations de matériel et aux réunions hebdomadaires de l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Deuxrendez-vous, en fin de premier trimestre et au milieu du troisième, seront  proposés entre parents et éducateurs afin de rendre compte des progrès de chaque enfant. Cependant, en cas de nécessité, parents ou éducateurs pourront demander un rendez-vous pour se rencontrer à tout moment durant l'année scolaire.

Parents et éducateurs sont donc invités à signaler tout changement d’attitude (en classe ou à la maison) ou toute difficulté passagère, même minime, pour une meilleure prise en compte des besoins de chaque enfant.

Les travaux personnels des enfants seront présentés à chaque famille lors de ces réunions et remis définitivement en fin d’année scolaire.

**Pédagogie et Coopération**

Vos enfants ont besoin d'une cohérence entre l'accompagnement proposé à l'école et celui au sein de chaque famille. C'est pourquoi les parents seront invités en début d’année scolaire à une présentation des caractéristiques de la pédagogie Montessori pour la tranche d'âge concernée, afin de mieux comprendre comment leurs enfants vivent la classe au quotidien et organiser la vie à la maison dans le même sens. Ces présentations seront fixées dans le calendrier scolaire.

**Nous sommes ravis de vous accueillir à l’école graine d’ormeaux et vous souhaitons une très bonne rentrée scolaire parmi nous !**

**SIGNATURES Du Réglement Intérieur**

Je, soussigné-e (mère) ................................................................................,                                                    (père) ....................................................................... responsable(s) légal(aux) de l'enfant ………........................................, scolarisé-e à Graines d’Ormeaux, déclare avoir lu et accepté le **règlement intérieur** de l’école Graines d’Ormeaux.

Fait à  .............................................., le  .........................................

Signature des représentants légaux Signature de l’enfant

(précédée de “Lu et accepté”) (précédée de “Lu et accepté”)

**SIGNATURES Du Réglement Intérieur**

**(double a remettre a l’école)**

Je, soussigné-e (mère) ................................................................................,                                                    (père) ....................................................................... responsable(s) légal(aux) de l'enfant ………........................................, scolarisé-e à Graines d’Ormeaux, déclare avoir lu et accepté le **règlement intérieur** de l’école Graines d’Ormeaux.

Fait à  .............................................., le  .........................................

Signature des représentants légaux Signature de l’enfant

(précédée de “Lu et accepté”) (précédée de “Lu et accepté”)